

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Paris, le 2 décembre 2021

Le gouvernement annonce la création de 8 nouveaux sites universitaires de formation en odontologie à partir de 2022 pour augmenter le nombre de professionnels formés et améliorer l'offre de soins

Le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VÉRAN et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique VIDAL ont pris connaissance du rapport sur les formations universitaires en odontologie réalisé à leur demande par l'Inspection Générale de l'Education nationale, du Sport et de la Recherche afin de déterminer les modalités d'augmentation des capacités de formation et de renforcement du maillage territorial.

A l'aune des conclusions de la mission, le Premier ministre a annoncé, en collaboration avec les conseils régionaux et collectivités territoriales concernées, la création de 8

nouveaux sites universitaires de formation en odontologie soit sous forme d'unités de formation et de recherche soit sous forme d'antennes.

Ces formations seront installées pour la plupart dès la rentrée 2022 à Amiens, Caen/Rouen, Dijon/Besançon, Grenoble, Poitiers et Tours. Ces sites ont été choisis en vue d'orienter les professionnels de santé vers les territoires les plus fragiles du point de vue de la démographie en chirurgiens-dentistes et permettront d'atteindre l'objectif ambitieux d'augmentation de 14% des capacités d'accueil en formation en odontologie sur la période 2021-2026 fixé par la conférence nationale du 26 mars 2021.

La création de ces sites de formations s'accompagnera d'un renforcement de l'offre de soins dentaire publique dans les établissements de santé de ces territoires.

Les modalités de mise en œuvre pour lesquelles les acteurs universitaires et hospitaliers sont pleinement mobilisés, seront précisées très prochainement avec l'ensemble des parties prenantes (universités, centres hospitaliers, étudiants, collectivités, agences régionales de santé ...).

Ce projet vient concrétiser l'engagement du gouvernement pour améliorer l'offre de formation en santé sur le territoire à l'aune des ambitions portées par la stratégie « Ma Santé 2022 » et améliorer l'offre de soins proposée à la population dans les territoires.

Olivier Véran a déclaré que « *Depuis le début du quinquennat nous sommes pleinement mobilisés pour augmenter le nombre de professionnels de santé formés et améliorer l'offre de soins dans nos territoires. Cela s'est concrétisé avec la suppression du numérus clausus depuis 2020 et l'augmentation des capacités de formation dont celles chirurgiens-dentistes de 14%. Ces créations de 8 sites universitaires sont un nouvel engagement du gouvernement pour améliorer la formation de nos étudiants en santé au plus proche des territoires et le maillage des professionnels de demain.* »

Frédérique Vidal a déclaré que « *La création de 8 sites universitaires de formation en odontologie montre notre engagement fort pour répondre aux besoins de nos concitoyens et mettre en valeur le potentiel de nos territoires. Cette étape historique, nous l'avons franchie grâce à la détermination et à l'action concertée de tous les acteurs, universités,*

ARS, collectivités territoriales, professionnels, étudiants. Dès demain, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sera à leurs côtés, sur le terrain, pour mettre en œuvre ce projet ambitieux, au service de tous ».

Contacts presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé

Service presse :

01 40 56 60 60

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Service presse

01 55 55 82 00

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)